La liste des lauréats de notre Concours du plus Gracieux Sourire

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

1.726e M. DEFROYENNE Adolphe, rue Dupleix, 32, à HELLEMMES.

1.726e Mlle CAPELLE Louise, rue Inkermann, 38, à LILLE.

1.727e M. COLLET Joseph, rue du Mont-Frappé, 6, à ROHAIN.

1.728e M. ROUGIER Léonard, rue Auguste-Testelin, 17, à HAUBOURDIN.

1.729e M. VANDERGRUYSSE, rue Denis-Papin, 20, à LOMME.

1.730e M. WAROQUIER Raoul, rue Lamartine, 6, à FLERS-BOURG.

1.731e M. COUTELIEZ Auguste, rue Emile-Zola, 1, à FLERS.

1.732e Mlle DELRUE Lucile, à HEUCHIN.

1.733e Mlle Ghlette PAGNIEZ, Place de la Mairie, 20, à FRESNES-SUR-ESCAUT.

1.734e M. BERVILLE Edouard, rue James-Watt, 6, à LOMME.

1.735e M. BLOMME Jean, fils, rue Marie-Buisine, 18, à ROUBAIX.

1.736e M. QUINTREL Louis, rue Emile-Zola, 3, à LIEVIN.

1.737e M. PAMART Ernest, rue de l'Arbrisseau, 16, à LILLE.

1.738e M. COLETTE Emile, rue de la Paix, 2, à LOMME.

1.739e M. BALLIEU Robert, rue du Grand-Saloon, 12, à FIVES-LILLE.

1.740e Mlle Emilienne LEGRAND, rue Emile-Zola, 36, à LA SENTINELLE.

1.741e M. BROWN Henri, rue du Long-Pot, 311 bis, à LILLE.

1.742e M. DENNEULIN Maurice, rue Nationale 166, à WATTIGNIES.

1.743e M. DELRUE Raphaël, rue Pierre-Brizon à TEMPLEMARS.

1.744e Mlle Simone GHESTEM, rue Anatole-France, 112, à LOMME.

1.745e Mlle Simone DERUSSCHERE, rue Marmettan, 11, à BRUAY.

1.746e M. DUBOIS Albert, rue de la Presqu'île, 11, à MARCHIENNES.

1.747e M. GRAMMER Raymond, rue de la Gare, 36, à ANNEZIN.

1.748e Mme Angélique DELPLANQUE, rue de Versailles, 20 à BILLY-MONTIGNY.

1.749e Mme Veuve PREVOT-VAILLANT, rue Blanqui, 44, à LOURCHES.

1.750e M. HOLIN Raymond, rue Victor-Hugo, 6, à LOURCHES.

1.751e M. TOURNEMAINE Gaston, rue Jean-Jaurès, 13, à HELLEMMES.

Ce dernier lauréat a donné le chiffre de 168.217 comme réponse à la question subsidiaire ; différence avec 135.115, nombre de réponses parvenues : 33.102.

Lire demain, la suite de la liste des heureux gagnants.

Les gagnants peuvent retirer leurs prix dans les bureaux du « Réveil du Nord », 186, rue de Paris, à Lille.

Rappelons, à ce sujet, le texte de l'article 8 du Règlement, disant :

« La liste des prix représente une valeur de 151.500 francs. Les prix seront à la disposition des gagnants en nos bureaux, à Lille, 186, rue de Paris, dès la publication des résultats du concours dans nos colonnes.

« Il suffira aux concurrents de justifier de leur identité pour les y réclamer.

« Les frais d'envoi seront à la charge des bénéficiaires qui demanderont l'expédition de leurs prix ».

FIN DE LA GREVE DES TAXIS PARISIENS

Comme il avait été prévu vendredi, les chauffeurs de taxi ont repris le travail hier matin, à 8 heures.

On ne signale aucun incident.

Le record de vitesse avec charge de l'aviateur Costes

Le départ de l'aviateur Costes pour sa tentative de record de vitesse avec charge aura vraisemblablement lieu aujourd'hui. La journée d'hier a été consacrée aux derniers préparatifs.

Le 10e Anniversaire de la S. D. N. à New-York

Un banquet a été donné à New-York, à l'occasion du 10e anniversaire de la S. D. N., auquel a pris part la veuve du Président Wilson. M. Smuts, faisant allusion au départ pour Londres de la délégation américaine, a déclaré que cet événement marquait le retour des Etats-Unis à la politique suivie en 1919, lors du départ du Président Wilson pour Paris, où se tenait la Conférence de la Paix.

« Le monde, a-t-il ajouté, reconnaîtra aux Etats-Unis le mérite d'avoir fondé la Société des Nations ».

Une résolution, demandant que M. Hoover soumette prochainement au Sénat le protocole déjà signé à La Haye, a été votée.

Dix personnes tuées par la foudre

On mande de Rio de Janeiro dans la commune de Assis (Etat de Saint-Paul) : Dix personnes ont été foudroyées, à la fois, au cours d'un violent orage.

Un homme poignarda son rival, à Saint-Etienne

Après avoir abandonné son mari pour vivre avec Joseph Frizon, 25 ans, Hélène Thoulonnet avait eu l'idée bizarre d'aller, avec son amant, souhaiter la bonne année dans la soirée du 1er janvier à Raymond Janvier, âgé de 55 ans, forain, dans la roulotte habitée par son ex-mari, à Saint-Etienne. Celui-ci reçut fort mal les deux amants et les blessa à coups de couteau si grièvement que Frizon, malgré l'opération de la laparatomie aussitôt pratiquée, a succombé la nuit dernière.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 12 Janvier 1930. Soleil : Lever à 7 h. 08 ; coucher à 16 h. 15. Lune : Lever à 13 h. 19 ; coucher à 5 h. 19. Aujourd'hui : Saint-Arcade. Demain : Bapt. de J.-C.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 11 Janvier 1930, à 18 heures : Baromètre : 740 mil. 7 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 14 mil. Thermomètre : Fronde : 5.1 ; minima : 4.0 atteint à 0 heure ; maxima : 7.7 atteint 10 h. Etat hygrométrique : 88 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 8 mil. 4 ; Direction du vent : Sud-Ouest ; Force : assez fort ; Direction des nuages : Sud-Ouest ; Etat du Ciel : couvert. Temps probable pour dimanche : frais, quelques pluies.

Office National Météorologique. — Temps moins doux. Ciel très nuageux avec éclaircies et quelques averses ou grains. Vent de Nord-Ouest, 7 à 12 m. Température en baisse. Minimum en baisse de 3°.

MARIAGE. — Hier a été célébré, en l'église Saint-Maurice, à Lille, le mariage de M. Lombrez, avec Mlle Artier, fille de M. Henri Artier, vice-président d'honneur des Orphéonistes Lillois.

Au cours de la cérémonie, les « Orphéonistes Lillois », sous la direction de M. Sys, se sont fait entendre et ont donné le « Kyrie », de La Tombelle ; « Chant Musical », du XVe siècle ; « Sanctus » de La Tombelle ; « Chant de Triomphe », Noyon. Après l'élévation, le quintette interpréta « Berceuse pour l'Epousée » de M. Henri Dumas.

La troisième audience du procès Anquetil

On a interrogé l'ancien directeur de la « Rumeur » et Mimoun Amar sur les faits qui leur sont reprochés

Dès l'ouverture des débats, les avocats de Georges Anquetil déposent des conclusions pour que soit communiqué le rapport des experts sur la « Gazette » et que les dits experts soient cités à la prochaine audience pour déposer sur la réalité ou la fictivité des opérations effectuées par Mme Hanau pour le compte de Mme Anquetil.

Les avocats en profitent pour plaider un peu.

Le substitut Cassagneau leur répond brièvement, puis le tribunal rejette les conclusions d'Anquetil. On reprend ensuite l'interrogatoire sur les autres faits qui lui sont reprochés. Il y a d'abord le fait Carrance. Anquetil affirme n'avoir jamais vu ce monsieur.

Le président Gautier fait remarquer qu'il ne s'agit là que d'une tentative d'extorsion de fonds. Et l'on passe au fait Gompel, administrateur d'une société et qui fut pris à partie en juillet par « La Rumeur ». On demanda à M. Gompel pour commencer 25 ou 30.000 fr. Comme M. Gompel refusa de payer, deux articles contre lui parurent dans « La Rumeur ». Puis Amar se rendit auprès de M. Gompel, au lendemain d'une assemblée générale de sa Société et réclama 50.000 fr. pour faire cesser la campagne. Une fois encore, M. Gompel refusa net.

Anquetil répond toujours en lisant son mémoire qu'il est étranger à toutes ces démarches et qu'il ne connut la visite d'Amar à M. Gompel qu'en prison. Il en fut indigné.

Le fait Pacquement

Voici le fait Pacquement. M. Pacquement est un financier auquel Anquetil réclama 150.000 fr., puis seulement 50.000 fr. Une campagne ayant été commencée contre lui, M. Pacquement remit à Amar deux chèques, l'un de 10.000 fr. et l'autre de 15.000 fr. Amar a affirmé à l'instruction avoir encaissé le chèque de 10.000 fr. et avoir remis celui de 15.000 à Anquetil. Bien entendu, Georges Anquetil accuse Amar d'avoir agi seul car, dit-il, Amar nie avec cynisme.

On remarque l'absence de l'inculpé Amar. Où est-il ? Son avocat le représente. Mais, où se tient le souriant Mimoun Amar ? On apprend enfin que celui-ci a demandé l'autorisation de ne pas rester à l'audience, parce que « les mensonges d'Anquetil l'énervent — ce sont ses propres expressions — et qu'il préfère ne pas les entendre afin d'éviter une explosion ».

Cependant, à 2 heures 30, on voit Mimoun Amar se rendre à sa place d'inculpé, à côté de Georges Anquetil. Comme celui-ci dans un passage de son mémoire, le définit : « Amar, animateur du chantage, agent chargé de me perdre ». Mimoun Amar hoche la tête, salue et sourit.

Le président Gautier aborde le fait Lévy-Manès et Baehr, industriels, qui reçurent la visite de M. Lebouys et furent sollicités de remettre divers chèques. M. Lévy-Manès ayant refusé, il parut sur lui, le 5 octobre, dans « La Rumeur » un article diffamatoire.

— Tout cela est mensonge, déclare en substance Anquetil, selon son procédé coutumier.

Puis il conclut : « Vous écarterez tous ces faits et vous n'en retiendrez aucun ». Sur quoi, ayant plaidé longuement sa propre cause, Anquetil s'assied.

Le président Gautier interroge tout de suite Mimoun Amar.

L'interrogatoire de Mimoun Amar

Amar raconte d'abord ses débuts à Paris, comment il entra au service de Mme Hanau et puis comment il connut Anquetil. Lorsque surgit la campagne d'Anquetil contre la « Gazette », Mme Hanau conseilla à Amar d'intervenir auprès du directeur de « La Rumeur ». Première démarche d'Amar sans résultat. Mme Hanau donna alors quelques indications à Amar : « Offrez de l'argent à Anquetil, c'est la seule façon de le prendre ». Amar retourne donc auprès du directeur de « La Rumeur » et cette fois négocia pour 150.000 fr. « Vous avez réussi, lui déclara Mme Hanau, c'est très bien. Je pensais qu'Anquetil allait exiger 400.000 fr. ».

Mais voici que Mimoun Amar déclare que Anquetil a tout ignoré des tractations de Gautier Gompel.

— Le tribunal prendra acte de ces déclarations, s'écrie Anquetil (sensation).

— Vous reconnaissez donc qu'Amar peut parfois dire la vérité, remarque le substitut Cassagneau, ironique (rires).

Amar, heureux de l'effet qu'il produit, poursuit. Il a — car il s'exprime assez mal en français — des mots malheureux : « Je peux avouer que Mme Hanau s'est livrée à moi corps et âme ». (Hilarité). Amar veut signifier par là que Mme Hanau lui fit des confidences. Devant l'explosion de rires qu'il vient de soulever, il rectifie en riant, lui aussi : « Oui, elle m'a dit beaucoup de choses mais je n'ai jamais partagé sa couche (nouveaux rires). Amar paraît de plus en plus satisfait.

— Je vais raconter quelque chose qui va faire rigoler tout le monde (sic). Mme Hanau m'avait confié son collier de perles...

— Mais non, mains non, interrompt Me Gautrat en frappant sur l'épaule de son client. Restons dans le procès.

Bien entendu, tous les adversaires sont bientôt en désaccord. On s'aperçoit que Mimoun Amar est tantôt favorable à Mme Hanau, tantôt à Anquetil. Ses déclaration ne satisfont personne. Anquetil lui dit : « Vous êtes venu m'offrir 500.000 fr. de la part d'un consortium ennemi de Mme Hanau ». Amar riposte : « Et l'argent que vous m'avez emprunté pour votre échéance ! » — « Et la ristourne de 4.000 fr. que vous avez gardée », réplique Anquetil.

Le public rit et Mimoun Amar également. On croirait qu'on l'a amené là pour qu'il s'amuse et divertisse l'assistance.

Enfin après l'audition de Lebouys, qui affirme avoir eu confiance en Georges Anquetil, la suite des débats est renvoyée à jeudi.

La lutte contre la tuberculose

L'Hôpital-Sanatorium de Lille

On sait qu'à la suite d'un accord entre la Ville de Lille, les Hospices et le Département, un hôpital-sanatorium doit se dresser à Lille. On se rappelle, d'autre part, qu'il semble vraisemblable qu'il se dressera, non à Ronchin, mais sur les terrains affectés à la Cité Hospitalière.

Quels malades recevra-t-il ?

Les malades du département du Nord atteints de tuberculose pulmonaire nettement diagnostiquée.

Pour y entrer, les malades devront être munis d'une attestation établie soit par le médecin-traitant, soit par un médecin du dispensaire antituberculeux, soit encore par un médecin d'un service hospitalier signalant la nature, la localisation, l'évolution des lésions et le résultat des examens qui ont pu être pratiqués ; radioscopie, examens bactériologiques, etc.

Les malades sont mis en observation dans l'Hôpital-Sanatorium pendant toute le temps nécessaire pour prendre à leur sujet une décision utile.

Trois groupes

Ils doivent ensuite être répartis en trois groupes.

Les premiers sont conservés et soignés dans l'Hôpital-Sanatorium. Ce sont ceux dont l'état est susceptible de s'améliorer rapidement : — poussées congestives, hémoptysies, fièvres légères, etc. — ou qui peuvent bénéficier d'un traitement particulier — pneumothorax, thoracoplastie, etc. — ou dont l'état nécessite des soins spéciaux ; injections intra-laryngées, ponctions pleurales, etc.

Les seconds, dont les lésions peuvent être heureusement influencées par une cure climatérique, sont dirigés vers un sanatorium.

Les derniers, enfin, qui présentent des lésions évolutives ne légitimant pas les traitements précédents, sont conservés suivant les disponibilités des locaux ou sont envoyés éventuellement dans un des services spécialement réservés pour eux.

L'assassin de M. Bayle devant la Cour d'Assises de la Seine

Le meurtrier du chef de l'identité judiciaire sera jugé demain. Les débats prendront 3 audiences

Demain lundi comparaîtra devant les assises de la Seine le représentant de commerce Joseph Philipponet, originaire de Lyon et âgé de 42 ans, qui, le 16 septembre dernier, a tué de plusieurs balles de revolver M. Bayle, chef du service de l'identité judiciaire.

Personne n'a oublié les circonstances de ce drame, dont les mobiles, toutefois, n'ont jamais été bien établis.

A 10 h., ce matin-là, M. Bayle qui rentrait de vacances et allait reprendre la direction de son service, s'engageait au Palais de Justice dans le petit escalier qui conduit à son laboratoire. On l'appela : M. Bayle ? Le savant se retourna. Trois balles l'atteignirent. Toutes étaient mortelles. Un projectile avait fait éclater le crâne ; un autre avait sectionné l'aorte ; le troisième avait traversé le cœur et le poumon.

Attirés par les détonations, les collaborateurs de M. Bayle accoururent, mais ne relevèrent qu'un cadavre. Cependant l'assassin s'était éloigné d'un pas tranquille par la galerie marchande et l'escalier donnant sur les grilles du Palais. Il traversait la cour et allait franchir la grille lorsqu'un garde parut en haut de l'escalier et le désigna du doigt à trois inspecteurs de la police judiciaire, eux-mêmes lancés à sa poursuite.

« J'ai agi en justicier »

Le meurtrier se laissa appréhender sans résistance : « J'ai agi en justicier, dit-il. Je viens de tuer un malhonnête homme, il m'avait donné tort dans une expertise ».

L'enquête révéla, en effet, que ce meurtre stupide avait à sa base une contradiction entre experts. L'histoire est assez confuse. Peut-être les débats établiront-ils ce qu'il y avait de fondé dans les griefs qu'avait le meurtrier Joseph Philipponet contre M. Bayle. Le propriétaire de l'appartement loué par Philipponet, M. Dichamp, avait fait figurer sur le contrat de location des meubles d'une valeur totale de 30.000 fr., que le locataire louait à raison d'un intérêt annuel de 12 %. Philipponet prétend qu'il intenta un procès à son propriétaire et qu'à ce moment le contrat produit ne faisait plus mention que de meubles valant au total 12.000 fr. et d'un intérêt de 10 %. Philipponet prétendit que les chiffres avaient été grattés. Un expert lui donna raison. Par contre, M. Bayle ne reconnut pas la falsification.

A l'instruction, le meurtrier répéta à plusieurs reprises : « M. Bayle a agi en malhonnête homme, il devait être châtié ». Par contre, il nia son intention homicide. Un meurtre si grave ayant à sa base une querelle de quelques milliers de francs devait à première vue paraître anormal. M. Brosson, juge d'instruction, commit trois experts aux fins d'examiner l'état mental du meurtrier. Les trois psychiatres ont conclu à l'entière responsabilité de Philipponet. Celui-ci sera défendu par Me Boccacio.

Me Campinchi représentera Mme Bayle, qui s'est portée partie civile.

Le président Devise présidera la session des assises. Les débats sont inscrits pour trois audiences.

Les faux chèques d'un élégant Monsieur à Saint-André-lez-Lille

Nous avons parlé hier de la rumeur qui circulait à Saint-André-lez-Lille concernant le soi-disant établissement d'un champ d'aviation dans cette commune. Nous avions laissé entrevoir qu'une grave affaire de faux chèques surgissait de cette histoire. Aujourd'hui c'est chose établie. Après s'être présenté à la banque sur laquelle étaient tirés les chèques émis, l'intéressé s'est vu dans l'obligation de porter plainte, ayant été victime d'un adroit escroc.

Un pensionnaire d'importance

Il y a quelques semaines, un élégant Monsieur se présentait chez M. Duez Emile, hôtelier, 21, rue de Lambersart, à Saint-André et demanda à prendre pension durant un mois chez lui. Le but de son séjour à Saint-André ? Il était très simple. Ce visiteur inconnu arrivait de Paris pour rechercher à Saint-André un terrain propice pour l'établissement d'un champ d'aviation pour une Cie de navigation aérienne, la « Compagnie des Transports internationaux aériens », disait-il. Son titre d'inspecteur de ladite Cie n'eût-il pas suffi à inspirer confiance ? D'ailleurs, dès son arrivée, M. l'Inspecteur s'empressa de fixer lui-même le prix de sa pension qui devait se monter à 1.713 francs. Comme il attendait soi-disant la venue de son chef, il tint à régler séance tenante le montant des deux pensions mais par chèques. Il établit donc deux chèques de 1.713 francs à tirer sur la Banque de France, qu'il remit à M. Duez en même temps qu'il déclina son identité : Péridier Paul, inspecteur de la Cie des T. I. A., à Paris, né le 14 juin 1887 à Beauvais (Oise) et domicilié à Paris, 43, rue Jean-Jacques Rousseau, ainsi que celle de son compagnon.

Devant de pareils titres et une courtoisie remarquable, le personnage eût-il pu inspirer la moindre méfiance ?

A table, il raconta que le port aérien se ferait probablement dans les terrains vagues situés près des usines Lemaire, ou bien dans les prés de la ferme Bailly, qui seraient achetés par la Compagnie. M. Bailly, maire, n'a-t-il pas insisté à maintes reprises pour avoir à sa table l'illustre personnage ? C'est du moins ce qu'il disait. Quant à M. Bailly, maire, que nous avons vu avant-hier, il n'avait jamais entendu parler de « M. l'Inspecteur » que par la plainte que lui remit M. Duez qui, très inquiet de ne plus revoir son pensionnaire « distingué » depuis plus d'une semaine, comprit qu'il avait hébergé durant huit jours un personnage... à l'œil.

A la Banque de France

Sur les instances de M. le Maire, M. Duez se présenta samedi matin à la Banque de France, muni des deux chèques qu'il conservait si précieusement. Mais hélas ! ainsi que nous le laissions prévoir hier, les chèques étaient faux. Aucun compte n'existerait au nom indiqué sur les chèques qui s'élèvent à 3.426 francs.

L'unique ressource resta à M. Duez de déposer une plainte à la Mairie.

Un autre pensionnaire de M. Duez a été également dupe de l'escroc ; il remit, en effet, 100 francs au soi-disant Péridier lors de son départ de l'établissement, en lui confiant le soin de lui acheter une valise à Lille.

Une fillette grièvement blessée par un bœuf à Rosendaël

La jeune Dehorter, 9 ans, qui regagnait son domicile, à Téteghem, par la route de Furnes, a été renversée à la hauteur de la distillerie de goudron, à Rosendael, par un bœuf en furie, qui la frappa de violents coups de corne. La petite fille a été sérieusement blessée, mais elle fut dégagée à temps par des passants. L'enquête a établi que l'animal s'était sauvé d'un abattoir et avait déjà renversé d'autres passants.

On trouva un cadavre sur une chaise à côté d'une femme alitée

(De notre rédaction belge)

A Renaix, le nommé Henri Detemmerman, âgé de 69 ans, était décédé. Sa veuve, âgée de 65 ans, était enfermée dans la maison avec le cadavre. La police, avertie, enfonça la porte et trouva le mort assis sur une chaise à côté du lit dans lequel était étendu la veuve, malade et incapable de se lever. On la transporta à l'hôpital, la retirant de la situation dramatique dans laquelle elle se trouvait.

Une terrible explosion de grisou dans une mine des Basses-Alpes

Six morts — 11 blessés dont quatre très grièvement

On mande de Digne :

Vers midi, dans une mine de Sainte-Maime-Dauphin, s'est produite une explosion, provoquant la mort de six ouvriers, dont quatre italiens et deux Français. Onze autres ouvriers ont en outre été blessés, parmi lesquels quatre très grièvement. Le sauvetage des malheureux a été opéré par des ingénieurs de la mine.

Le grisou perfide et meurtrier

Une deuxième dépêche précise que c'est aux mines de lignite de la Société des Charbonnages des Alpes, située sur le territoire de la commune de Sainte-Maime, qu'une très grave explosion s'est produite, par suite de l'éclatement d'une poche d'eau. Un énorme éboulement se produisait, ensevelissant une trentaine d'ouvriers. Malgré l'air étouffant et le manque de solidité du plafond, les secours s'organisèrent rapidement ; des renforts furent demandés téléphoniquement aux usines voisines. Les travaux de dégagement ont été dirigés par les ingénieurs de la Société des Alpes, aidés par les rescapés. Après plusieurs heures d'efforts, on parvint à retirer de la masse de charbon éboulée six cadavres, dont l'état était pitoyable. L'un d'eux était broyé à tel point que dans la soirée son identité n'avait pu être établie. Les corps qui ont été reconnus ont été transportés dans un des bâtiments de la Société, transformé en chapelle ardente. Les blessés ont été répartis dans les hôpitaux de Forcalquier, Saint-Maime et de Manosque. Quatre d'entre eux sont dans un état particulièrement grave. Le préfet des Basses-Alpes, M. Reurral ; le sous-préfet de Forcalquier ; le procureur de la République ainsi que le haut personnel des Alpes, se sont rendus sur les lieux et ne cessent d'encourager les sauveteurs.

Natalis Dumez devant la Cour d'Appel

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

D'autre part, les 20.000 francs accordés à la Coopérative de reconstruction de la Cité, à titre d'indemnité totale, semblent une dérision si l'on considère que le préjudice causé est de 1.495.351 fr. 69.

La Coopérative réclamait bien 20.000 francs, mais provisionnellement, ce qui lui permettait de poursuivre ultérieurement le recouvrement de l'intégralité de la créance.

C'est ce que réclame encore Me Solend, qui demande à la Cour, comme le feront ses confrères de la partie civile, de réformer le jugement de première instance.

La Coopérative de reconstruction des Eglises dévastées

Me Boyer-Chammard se présente pour la Coopérative de reconstruction des Eglises dévastées, qui a été lésée de 1.375.000 francs.

Il abonde dans le sens de Me Solend, en se retournant contre la Ville de Bailleul, qui n'aurait pas dû être déboutée.

Me Boyer-Chammard déclare que l'organisme dont il défend les intérêts, n'a pas été victime des agissements de l'inculpé, mais de la Ville de Bailleul.

Le contrat de prestations en nature intéressant les Eglises Dévastées, a été délivré au Maire de Bailleul, négocié par lui et les fonds touchés par lui.

Cependant, l'avocat estime que Dumez a causé un préjudice moral à la Coopérative. Il demande donc l'indemnité de principe en réservant à la partie civile, qu'il représente, tous droits et actions contre tous tiers pour obtenir le remboursement des sommes détournées par le prévenu.

Les petits sinistrés

Me Moreel, de Dunkerque, plaide le bien-fondé de la plainte des particuliers sinistrés : Mme Vve Delcourt, MM. Brunin, Vanpouille, Verhaeghe, Dequidt et Vanacker, qui ont été éprouvés, au même titre que toutes les victimes du prévenu.

L'Etat

Me de Lauwereyns s'attache à démontrer que l'Etat débouté par le tribunal de Dunkerque, a bien été victime d'escroqueries. Ces escroqueries consistent dans le fait que Dumez a fait remettre, en usant de moyens frauduleux, 380.000 francs par l'Etat à la société des Tuileries de Saint-Omer, soi-disant démissionnaire de la Coopérative de Bailleul.

Le tribunal de première instance avait estimé qu'il s'agissait d'une simple allégation mensongère que le contrôle des finances aurait dû vérifier. Non, il ne s'agit pas de cela, mais d'un moyen d'exécution tellement bien perpétré, qu'il a produit tout son effet.

Et Me de Lauwereyns réclame pour l'Etat 10.000 francs de dommages-intérêts.

Le cas du jeune Liefooghe

M. Fontanges, avocat général, ainsi que l'ont fait tous les avocats, dépose, lui aussi, des conclusions aux attendus extrêmement sévères.

Il évoque le fait que nous avons signalé hier matin et qui concerne le jeune Maurice Liefooghe.

L'intervention du jeune homme ne peut être prise en considération par la Cour puisqu'il ne s'est pas porté partie civile en première instance. D'autre part, les faits insuffisamment caractérisés ont abouti à une ordonnance de non-lieu.

Malgré cela les agissements de Natalis Dumez vis-à-vis du pauvre petit aveugle, sont un gros élément de moralité qui fait impression.

M. Fontanges demanda que la détention préventive ne vienne pas en déduction sur les cinq années de prison infligées à Dumez et dont il demande la confirmation.

La défense

Enfin Me Diligent, seul contre tous, puisqu'il est le défenseur de l'ex-maire de Bailleul, fait front.

Selon lui, puisque le tribunal de Dunkerque n'a retenu contre Natalis Dumez que le délit d'abus de confiance, il ne comprend pas qu'il lui ait été infligé cinq ans de prison alors qu'il n'était passible que de deux ans. Sans doute, il y a bien l'émission de chèques sans provisions, mais le chiffre en est assez peu important, estime l'avocat, qui termine en sollicitant une réduction de peine pour son peu intéressant client. Et naturellement Me Diligent demande, contrairement à l'avocat général, que la prison préventive soit imputée sur la peine infligée à Dumez.

Et la cour met l'affaire en délibéré.

En sommes-nous à l'épilogue de l'affaire du maire prévaricateur de Bailleul ou seulement à une phase intermédiaire ?

Dans les plaidoiries, aussi bien que dans les conclusions, il a été question de droits réservés contre tous tiers pour aboutir au recouvrement intégral de la créance de Dumez.

Que veut dire cela ? Nous le saurons peut-être ; cela dépend de l'arrêt de la Cour ou alors l'affaire rebondirait.

R. J.

Les 51.000 fr. des époux Hiron, de Thumeries, avaient été volés par leur nièce

Il y a quelque temps nous signalions la disparition d'une somme totale de 51.000 francs en bons de la défense nationale et en argent liquide pour 5.000 francs au préjudice des époux Hiron, de Thumeries.

L'enquête menée par la gendarmerie vient de démontrer que c'était la nièce de M. et Mme Hiron qui s'était rendue coupable de ce larcin.

Après avoir avoué, la coupable déclara avoir tout dépensé l'argent.

Il y a deux jours, elle remit 17 bons de la défense nationale de 1.000 fr. chacun.

Peut-être, un peu à la fois, en famille, finira-t-elle par remettre ce qui manque.

M. Hiron a retiré sa plainte.

Un assassin qui s'était évadé a été retrouvé et arrêté à Besançon

Dans la soirée du 8 au 9 octobre 1928 les époux Jeannin, domiciliés à Frasne-le-Château (Haute-Saône), étaient mystérieusement assassinés. Malgré tous ses efforts, la police ne put retrouver le meurtrier.

Dans le courant du mois de février, Mme Vve Carteret, rentière à Fretigney, était aussi assassinée dans les mêmes conditions. La sûreté parisienne arrêtait à Levallois-Perret un contrôleur électricien René Moal qui cherchait à négocier une vingtaine de mille francs de rentes dont les numéros correspondaient à ceux volés.

Moal, interrogé, avoua que les titres lui avaient été confiés par un camarade, André Barjot, 23 ans, originaire d'Epinal. Ce dernier fut arrêté à Sousse (Tunisie) où il était sous-officier à la Légion étrangère. Il devait être ramené à Vesoul pour être mis à la disposition du Parquet de cette ville.

Le 31 décembre dernier, après avoir débarqué à Marseille, Barjot était en route pour Vesoul, encadré de deux gendarmes. Dans le train, près de Loulans-les-Forges, le prisonnier demanda à être conduit aux lavabos. Les gendarmes l'y accompagnèrent, mais sitôt entré, Barjot ferma la porte au verrou, enfonça d'un coup de coude la vitre extérieure et sauta sur la voie.

Le train stoppa, mais toutes les recherches restèrent vaines. Pendant dix jours il a erré dans la région sur les confins de la Haute-Saône et du Doubs et, finalement, il est venu échouer à Besançon où il a été arrêté à une heure du matin par la police de sûreté.

On pense que Barjot avait l'intention de se rendre en Suisse. Il va être transféré à Vesoul.

La réponse britannique au memorandum français

Le « Foreign Office » a remis à l'ambassadeur de France la réponse britannique au memorandum français du 20 décembre, relatif au désarmement naval. Le « Foreign Office » a communiqué ce document aux ambassadeurs d'Italie, du Japon et des Etats-Unis. Le texte sera communiqué incessamment à la presse.

Un bandit qui terrorisa la Flandre est mort

(De notre rédaction belge)

Un des chefs de la fameuse bande Vanhoe-Verstruyfst, qui terrorisa la Flandre durant les premières années d'après-guerre et qui avait été condamné à mort en 1924, vient de mourir à la prison de Gand.

Une importante réunion de la Ligue des D. R. A. C. hier à Lille

Ce fut devant une salle comble que débuta hier soir, à l'Hippodrome Lillois, la grande réunion de la Ligue des Droits du Religieux ancien combattant.

Sur l'estrade, on remarquait la présence de MM. Balavoine, président des Anciens Combattants ; des Rotours, Faure, Vincent, Coutel, députés ; Gutibaut, conseiller général, Catoire ; Thellier de Poncheville, conseillers d'arrondissement ; Mgr Liénart, évêque de Lille ; Mgrs Régent et Descamps ; MM. le pasteur Nick ; le grand Rabbin Pollakoff, etc...

M. Balavoine ouvrit la séance et fit l'éloge des anciens combattants religieux, qui se dévouèrent pendant la grande tourmente et qui, maintenant, se trouvent lésés par l'application des lois de 1904.

Il donna ensuite la parole à MM. Devaux, qui apporta un témoignage de sympathie des Anciens coloniaux ; Blond, qui au nom du Groupement des anciens médecins aux armées, tint à souligner le dévouement des prêtres pendant la guerre ; Bury, qui au nom des Anciens pharmaciens aux armées, retraça quelques épisodes du cataclysme 14-18, où les religieux firent preuve d'un désintéressement absolu ; Florimond Dufour, qui au nom des Anciens Combattants et de la Vallée de la Lys et d'Armentières, affirma la sympathie de ces deux groupements pour le but poursuivi par la Ligue des D. R. A. C. et fit un exposé très clair sur la situation actuelle qui différencie les anciens combattants et les anciens religieux combattants.

MM. Olivier, Goudaert, au nom de leurs groupements ; Faure, des Rotours et Vincent, députés, promirent l'appui, soit de leurs groupements, soit du groupe parlementaire qu'ils représentaient à cette réunion.

Mgr Liénart, en tant qu'évêque de Lille et ancien combattant, appuya la thèse de la Ligue des D. R. A. C. et dans un bel exposé, souligna les défauts de la loi de 1904.

M. le pasteur Nick prêcha l'union complète entre tous les combattants et réclama, au nom de la devise de la République, non seulement l'abolition de la loi de 1904, mais la suppression des arrestations préventives de révolutionnaires et celles concernant les procès de tendance, etc.

M. le grand rabbin Pollakoff rappela le dévouement des prêtres de toutes les religions, qui au cours de la guerre ne cessèrent de prodiguer à des soldats de confessions diverses, non seulement des soins matériels, mais des soins moraux.

Après que M. Van Boxom, président du D. R. A. C. eut fait applaudir le but de cette association, M. Balavoine clôtura la séance, en souhaitant que satisfaction soit donnée aux doléances des Religieux Anciens Combattants.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 8-54) — DEPOT DE VENTE : 78, Grande-Rue

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Musée Weerts. — A l'Hôtel de Ville, de 10 à 13 heures.

Hippodrome-Théâtre. — Matinée et soirée : « Il manquait un homme ».

Colisée. — Matinées à 14 h. 15 et 17 h. 15. Soirée à 20 h. 15.

Universel Ciné. — Rue Decrême, matinée et soirée.

Cinéma Florimond. — Rue Bernard, matinée et soirée.

Fresnoy. — Skating, cinéma, dancing.

Concert du Carillon. — De 11 h. 30 à midi.

Football. — Terrain de l'Excelsior, à 14 h., U.S. Tourquennoise contre R.C. France (Coupe de France).

Rugby. — A 14 h. 15, rue du Ct Bossut, Excelsior contre U. R. D. M. (Championnat du Nord).

Basket-ball. — Terrain du R. C. R., à 14 h., Excelsior contre Cercle Athlétic Messin ; à 15 h., S. C. Tourquennois contre R. C. France (Championnat de France).

A 14 h. 30, terrain de la F. A. L., 42, rue d'Alsace, A. C. Wattrelos contre une équipe de Seine-et-Oise).

Pharmaciens de garde : MM. Delabarre, 163, Grande Rue ; Constant, 1, boulevard de Paris.

EN ACHETANT UN POSTE

DUCRETET

VOUS ÊTES EN AVANCE D'UN AN

RENVERSE PAR UNE AUTO

Une grande animation règne, tous les matins, aux abords des halles, où a lieu le marché aux légumes. C'est un va et vient continuel d'acheteurs et de véhicules de toutes sortes.

Hier, vers 6 heures, M. Henri Vandamme, 42 ans, maraîcher, demeurant 107, route de Wervicq, à Bousbecque, qui vient journellement écouler le produit de ses récoltes sur le carreau des halles, fut renversé par une automobile conduite par Louis Henry, 45 ans, marchand de légumes, domicilié rue Pierre de Roubaix, 99, à Roubaix.

Par suite du choc, la victime fut projetée lourdement sur le sol. Après avoir été relevé par les témoins de l'accident, Vandamme fut transporté dans un estaminet voisin du lieu de l'accident. M. le docteur Delahaye, qui le visita, constata quelques contusions, heureusement sans gravité, au genou et à l'épaule gauches. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

Avant d'acheter une bicyclette, allez visiter le magasin du Constructeur DE BLAERE, rue du Grand-Chemin, 105, où vous trouverez tous les nouveaux modèles montés en tubes Rubis. Vous n'aurez que l'embarras du choix en bicyclettes de course, route, ballon et demi-ballon, hommes et dames, à partir 375 fr. jusque 675 fr.

Vélos spéciaux pour enfants

INSTALLATION DES NOUVEAUX MEMBRES ELUS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Jeudi 16 janvier, la Chambre de Commerce de Roubaix procédera à l'installation des membres nouvellement élus pour compléter, à 24, le nombre des sièges de la Chambre de Commerce.

Cette cérémonie sera présidée par M. R. Langeron, Préfet du département du Nord.

A cette occasion, un déjeuner aura lieu à midi 30, dans l'un des salons du Cercle de l'Industrie.

Cette manifestation aura pour objet de fêter la reconnaissance officielle ainsi faite, de la place de tout premier plan que tient la circonscription de la Chambre de Commerce de Roubaix dans l'Economie Française.

PHONOGRAPHES

J. BARDIAUX seule maison : 58, rue de Lannoy, accrédité pour la vente des appareils et disques Pathé. Lutherie-Jazz-Band-Piano. — Facilités de paiement ; tél. 37-75, Roubaix. Maison de confiance.

POUR LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

L'Union Roubaisienne des sports athlétiques vient de faire verser à la trésorerie du comité la somme de 111 fr. 70, bénéfice de la séance de gala qu'elle a organisé le 15 décembre, au profit du timbre antituberculeux.

Le comité roubaisien adresse tous ses remerciements à MM. les membres de ce groupement.

POURQUOI PAYER COMPTANT

quand vous pouvez acheter, directement votre mobilier, voiture d'enfant, cuisinière, couverture payables en 6, 9 et 12 mois, chez Gervais LEFEBVRE, 27, rue de Blanchemaille, ROUBAIX. Ne pas confondre avec des maisons de crédit.

Discrétion.

UN ENFANT SE NOIE DANS UNE LESSIVEUSE

Un accident malheureux qui s'est produit hier matin, vers 9 h. 30, vient de mettre une honorable famille dans la désolation.

Les époux T'Sestig, demeurant à Roubaix, rue du Pont-Rouge, possèdent une jeune enfant de deux ans, prénommée Edmonde-Jacqueline. Pour la plus grande joie des parents ce poupon commençait à faire ses premiers pas et faisait la gaîté du foyer.

Hier matin, Mme T'Sestig était occupée à la lessive et, le temps étant tout à fait mauvais, elle effectuait son travail dans la cuisine. A un certain moment, elle s'absenta pour aller faire une course à proximité de son domicile, laissant la petite Edmonde chez elle. Sa sortie ne fut pas de longue durée et, cinq minutes plus tard, elle était de retour à la maison.

Pendant son absence, la jeune enfant, attirée sans doute par le miroitement de l'eau, s'était approchée d'une lessiveuse qui se trouvait au milieu de la cuisine. Voulant très probablement admirer l'eau de plus près elle se pencha mais soudain, perdant l'équilibre, elle fut précipitée, la tête la première dans le vaste récipient.

En rentrant, Mme T'Sestig, affolée de voir son pauvre enfant dans une position critique, la retira immédiatement et fit appeler d'urgence M. le docteur Guislain. Aussitôt rendu sur les lieux, le médecin pratiqua la respiration artificielle et des tractions de la langue mais, hélas, tout était inutile, la mort avait déjà fait son œuvre.

La désolation des parents est inexprimable. La fatalité semble vouloir s'acharner contre cette malheureuse famille qui, il y a environ un an, a déjà perdu un enfant du même âge à la suite de rougeole.

Phonos Pathé

PHONOS AMPLIFICATEURS, les meilleurs, les moins chers. Modèles 1930. 5.000 Disques Pathé au choix. Salon d'auditions. Réparations garanties ; A. DELHOUTE, agent Pathé de Paris, 87, r. de Mouvaux, Roubaix. Tél. 40-31. — Jazz-Band, Lutherie, Musique, T.S.F. Facilités de paiement.

STATISTIQUE SANITAIRE

2.102 enfants ont vu le jour à Roubaix durant l'année 1929. 1.160 mariages ont eu lieu et 80 divorces ont été prononcés. 2.038 personnes sont décédées, sur ce nombre 111 étaient étrangères à la ville et 458 ont succombé à l'hôpital. 182 enfants de moins d'un an sont morts, soit 6,6 % des naissances. La tuberculose a fait 197 victimes, soit 9,6 % de la mortalité totale. Le cancer a provoqué 173 décès.

JEAN

CHAPELIER SPÉCIALISTE FABRICANT

21, Rue de Lannoy, ROUBAIX

Voyez sa série réclame de chapeaux Haute Mode à 30 fr., ses Chapeaux et Casquettes de luxe et fantaisie pour enfants, vendus à des prix défiant toute concurrence.

Vendu directement du producteur au consommateur

ABATTOIR COMMUNAL

Cours des viandes en cheville du 6 au 11 janvier : bœuf, vache et génisse, 1re qualité, 9.75 à 14.50 ; 2e, 7.75 à 9.50 ; 3e, 4.50 à 7.50 ; taureau, 1re qualité, 8 fr. à 10 fr. ; 2e, 6.75 à 7.75 ; 3e, 4.50 à 6.50.

LA BOULANGERIE ECONOMIQUE DU TILLEUL

104, RUE DE DENAIN, ROUBAIX

la plus importante boulangerie coopérative de Roubaix, se recommande par la QUALITÉ de sa fabrication, et par les plus FORTES RISTOURNES : 22 centimes au pain de 3 livres et pains-raisins, 15 centimes au pain de 2 livres pour 1929. — Chacun peut profiter de ces avantages. L'inscription est gratuite.

SOCIÉTÉS & COMITÉS

GRANDE SOUSCRIPTION DES MUTILÉS DE ROUBAIX (Tirage dimanche 26 janvier prochain). — Quinze jours seulement nous séparent du tirage de cette belle souscription. Il ne reste que très peu de billets à vendre. Ceux qui ont des carnets vendus sont priés de les rentrer le plus tôt possible au siège. Le tirage aura lieu à 11 h. dans la salle du Foyer des Mutilés, 3, rue de l'Espérance.

LIT complet depuis 175 fr.

COUVERTURES depuis 14.95

SCHAVEY, 79, rue de Famars, VALENCIENNES

FANFARE DE TROMPETTES « LES DEVOUES ». — La fanfare de Trompettes, [illegible]